

Sous-finalités	Base légale
Contribuer au suivi et à l'évaluation de la qualité des actions de formation dispensés	Le respect de l'obligation légale résultant de l'article L.6123-5 7° du code du travail
Reconnaître les instances de labellisation chargées de délivrer la certification QUALIOP1	Le respect de l'obligation légale résultant de l'article R.6316-4 du code du travail